

L'APLS EST NÉE

LE LAC, UN MILIEU À PROTÉGER

Merci spécial aux membres des différents CA de l'APLS pour leur dévouement à la protection du Lac



Logo officiel de l'Association des propriétaires du Lac Sarrazin, 2021



LÉGENDE DE L'IMAGE : Lac Sarrazin, 2023

Une communauté est née

HOMMAGE

« L'association des propriétaires du lac Sarrazin (APLS), c'est une communauté de gens qui partagent les mêmes valeurs: un environnement de qualité, paisible, un respect mutuel qui se reflète dans notre code de vie et le souci constant de préserver notre lac pour nos proches, amis et générations futures. » Pierre Després, prés. 2022



L'évolution des mentalités, des habitudes de vie, le souci de protéger le lac, le goût accru pour la paix et le silence ont donné naissance à une association des propriétaires riverains dédiée à sa protection l'APLS ou l'Association des propriétaires du Lac Sarrazin. qui fait que après toutes ces périodes, le lac retrouve un peu et sans trop de dommages irréversibles les conditions qui prévalaient avant que le curé Ancé ne fasse déboiser ses rives presque en entier pour l'agriculture en réponse aux rêveries d'un autre curé beaucoup mieux connu que lui. (Labelle)

Sur les quelques 160 ans d'occupation au lac Sarrazin, rares aujourd'hui sont ceux qui connaissent l'évolution du paysage environnant et des activités qui ont menées à l'environnement actuel. Ma famille sur place depuis 1901 possédait beaucoup de souvenirs photos de toutes ces époques. L'incendie de la maison ancestrale en 1966 a détruit toutes nos archives familiales. De mes années de services au garage Texaco (Garage Poulin) j'ai eu aussi la chance de côtoyer tous les résidents, de connaître assez bien leurs histoires de famille et toutes les chicanes de voisins du secteur.

Maurice Poulin

L'APLS : une mission, un but !

LES DÉBUTS

Depuis sa création en 1978, l'Association des propriétaires du lac Sarrazin (APLS) s'est résolument engagée à protéger l'environnement du bassin versant et la qualité de l'eau du lac Sarrazin, à Sainte-Lucie-des-Laurentides.



1978: L'Association des propriétaires du lac Sarrazin est fondée et incorporée grâce à l'initiative et au dévouement d'Edgard Delvin, Bernard Lamarche, Jean-Charles Girouard et Louise Pion. La nouvelle association se donne alors comme mission principale, la préservation et la protection du lac et de son environnement.

1982: Le tout premier dossier auquel les membres du conseil d'administration se penchent est la classification des fosses septiques doublée d'un plan correctif, le tout en collaboration avec le Gouvernement provincial qui fournit des stagiaires-étudiants en environnement. En moins de quatre ans, l'ensemble des propriétaires remplacent leur « puisard en pruche » par des « champs d'épuration » conformes aux nouvelles normes.

LA QUALITE DE L'EAU

Plusieurs activités sportives sont pratiquées au lac Sarrazin. La navigation de plaisance (sans moteur), la baignade, la planche à pagaie, le kayak, la voile, le canotage et le pédalo. C'est pourquoi il est important de vérifier régulièrement l'état de santé du lac pour protéger notre environnement pour les générations futures.

2003: Tout en poursuivant annuellement ses interventions pour la protection de l'environnement, une étude physico-chimique de l'état de l'eau, réalisée par une biologiste, a démontré que le lac était en excellente santé. **Encore à ce jour, l'APLS procède à un suivi de la qualité bactériologique de l'eau, par des mesures strictes de prélèvements et analyses** sur la présence de coliformes fécaux ainsi que des suivis relatifs au pH, carbone dissous, transparence et turbidité de l'eau par le biais du programme de surveillance volontaire des lacs (RSVL).

2005: Suite à un règlement interne accepté par les membres de l'APLS et en accord de la municipalité, des panneaux sont installés visant l'**interdiction des bateaux à moteurs et motoneiges sur le lac**, favorisant ainsi l'usage des bateaux et planches à voile, pédalos, canots, kayaks et planches à pagaies. Seuls les moteurs électriques de pêche à la traîne sont acceptés.



LA MISSION

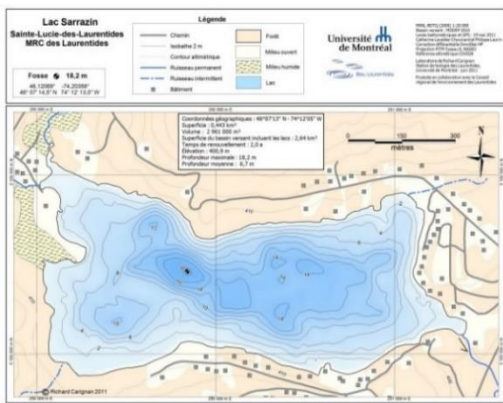
LE CODE DE VIE

LES VIGNETTES

LES PROJETS

La collaboration, l'harmonie, le respect *Des bénévoles impliqués pour la cause*

2011 : Réalisation d'une **carte bathymétrique** du lac Sarrazin en collaboration avec l'université de Montréal et le Conseil régional en environnement.



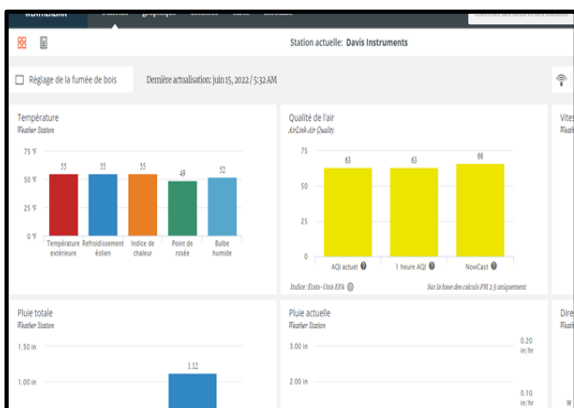
2015 : L'APLS est reconnue par la municipalité en vertu de la politique de soutien aux associations.

Au cours des années, les propriétaires du lac Sarrazin partagent des manières d'agir dans le respect de la collectivité et de l'environnement.

2020 : L'ensemble des membres ont adopté un **Code de vie** élaboré pour les résidents visant à promouvoir le respect et la protection du milieu naturel, la convivialité, l'harmonie de la vie collective et l'esprit communautaire qui caractérisent le lac Sarrazin.

Un **projet hydraulique** du bassin de drainage du lac consistant à prévenir un vieillissement accéléré du lac (eutrophisation) a été initié en 2020. La **qualité** et la **quantité** d'eau fraîche qu'il reçoit est déterminante et demeure une préoccupation constante de l'association. Aussi une équipe d'experts ont été mandaté afin de d'assurer toutes les étapes du processus que requiert cet important projet. **L'acquisition d'une station météo** afin de mesurer les débits sortants et obtenir les données de précipitations précises sur notre bassin d'alimentation en fait partie.

Grâce à l'expertise de deux ingénieurs hydrauliciens, l'élaboration d'un projet de modélisation du comportement hydrologique du bassin versant a permis l'installation d'une **station météo Weatherlink** qui transmet en temps réel, les données numériques des variations météorologiques du lac. Bien que le projet hydrologique ait été temporairement suspendu, la station météo demeure fonctionnelle et stocke les données utiles à la suite du projet



LÉGENDE : Station météo Weatherlink, 2021



LÉGENDE : plantation d'arbres sur la plage des Pins, 2021

2021 : Les usages permis au règlement de zonage s'appliquant à une grande partie du bassin versant du lac Sarrazin ont été amendés suite aux demandes de l'Association des propriétaires du lac Sarrazin (APLS) délimitant ainsi la zone Res-05 en regard aux locations à court terme. **Une grande réussite de l'APLS !**

Été 2021 : En collaboration avec le syndicat de la Plage des pins, **l'installation d'une clôture** permet l'utilisation privée de la plage et le droit d'accès est accessible uniquement aux copropriétaires et leurs clients ainsi que les propriétaires sur la rue Croissant Galarneau ayant un droit de passage ou une servitude.



2021. Instigué par les membres du Comité d'actions environnementales de l'APLS, l'élaboration de mesures préventives relativement aux risques d'introduction de plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) propose la **mise en place de vignettes d'identification des embarcations qui sillonnent le lac** et ce, pour tous les propriétaires de résidence permanentes et propriétés en location court terme.

Même s'il n'est couvert par aucune loi à ce jour, il existe toujours au lac Sarrazin **une interdiction de moteurs à essence qui s'appuie sur un consensus social (2011)**.

2022 : En collaboration avec le Conseil régional de l'environnement (CRE) section Laurentides, la COOP Terra-Bois et l'Association du lac McShane, **le projet caractérisation des tributaires du lac** se réalise.

2023 : La **caractérisation des herbiers aquatiques** a eu lieu à l'été 2023 en collaboration avec la COOP Terra-Bois, Le rapport final a été présenté aux membres lors de l'AGA en juillet 2024.

LES TRIBUTAIRES ET LA FLORE



Le lac Sarrazin a une forme rectangulaire, d'une longueur maximale de 1,3 km et sa superficie est de 0,45 km² d'où une largeur moyenne de 0,35 km. La profondeur maximale est de 19 m soit 65 pi. La recharge du lac s'effectue par l'intermédiaire de la nappe d'eau souterraine ainsi que 8 tributaires au bassin nord.

En 2023 et **conformément au règlement de zonage # 553-15**, chapitre 2, concernant l'utilisation des embarcations sur les différents plans d'eau du territoire de la municipalité, il est convenu que **seuls les embarcations et équipement nautique, propriétés des résidents permanents et chalets locatifs, munies d'une vignette d'identification à l'effigie de l'APLS sont autorisés à circuler sur le lac Sarrazin**.

2024 : La dernière phase du bilan de santé du lac se poursuit (été 2024) avec **l'inventaire et mesures de suivi du péryphyton**. Le projet complètera l'ensemble des données qui serviront de base comparative dans le futur,

« *Tant que les gens s'intéresseront à la sauvegarde de notre précieuse ressource naturelle qu'est le lac, l'Association des propriétaires du Lac Sarrazin (APLS) poursuivra sa mission de protéger la qualité de l'eau par le biais de différents projets et actions et continuera de sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques environnementales.* »

Présence, écoute

L'Association des propriétaires du lac Sarrazin (APLS) est **proactive et mobilise toujours davantage de propriétaires de résidences autour de la mission qu'elle poursuit**. L'effectif de l'APLS représente en effet une vaste majorité des propriétaires riverains du lac et également une bonne proportion des propriétés en périphérie du lac, qui font partie de son bassin versant **pour une moyenne annuelle de 65 à 70% de propriétaires-membres de l'APLS**.

Gouvernance
APLS Lac Sarrazin
Analyses **Vote** Administrateurs
Conseil d'administration
Assemblée Générale **Cotisations**
Écoute Membres **Respect**
Eau **Rapports** **Environnement**
Collaboration **Gestion** Consultation
Informations **Association**
Code de vie **CA** **Mandats**
Partenariat **Actions** **Transparence**

*Une communication efficace
en tout temps !*

COURRIEL : info@lacsarrazin.com

SITE WEB : <https://www.lacsarrazin.com/>

FACEBOOK :

<https://www.facebook.com/groups/611740556922800>

